



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Mai 2012			
	Taux	Chômeurs	
Valais	3.7%	5060	↘
Haut-Valais	1.9%	741	↘
Valais central	4.3%	2336	↘
Bas-Valais	4.4%	1983	↘

8 juin 2012

Valais : la situation sur le marché du travail en mai

(I-VS).- 5060 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans à la fin mai, soit 513 de moins qu'à la fin avril. Le taux de chômage a reculé de 0,4 point à 3,7%. Le Valais est le canton qui a enregistré la baisse la plus marquée du taux de chômage sur le plan suisse grâce aux facteurs saisonniers, qui continuent à produire des effets positifs. C'est avant tout dans les branches de la construction et de l'agriculture que le chômage a reculé en mai.

Le chômage a diminué dans les trois régions du Canton grâce aux (ré)engagements saisonniers effectués en mai dans le secteur de la construction et de l'agriculture. Quelques inscriptions au chômage ont encore été enregistrées dans les professions de l'hôtellerie-restauration, mais en nombre restreint.

La situation reste favorable dans le Haut-Valais, avec un taux chômage qui est passé sous la barre des 2% en mai et qui atteint le même niveau que l'année dernière à la même période. Dans le Valais Central et le Bas-Valais, par contre, le taux de chômage est plus élevé qu'en mai 2011, en raison notamment d'une reprise d'activité plus lente que d'habitude dans le secteur de la construction. Selon le dernier indicateur économique de la Banque Cantonale Valaisanne, les réserves de travail valaisannes dans le secteur de la construction se situent à un niveau inférieur de 8% à celui de l'année précédente, raison pour laquelle les entreprises hésitent à (ré)engager du personnel. Une tendance similaire s'observe également sur le plan suisse. De plus, le recul du nombre de places vacantes par rapport à la même période de l'année dernière confirme cette situation.

Note aux rédactions

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter - entre 11h00 et 11h30- Patrizia Clavien-Remedi, chargée de communication du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 21



Les chiffres essentiels du chômage valaisan (Mai 2012)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Mai 2012	var. mens.	var. ann.	Mai 2012	var. mens.	var. ann.
Suisse	3.0%	-0.1 pt	0.1 pt	118860	-4298	4176
Valais	3.7%	-0.4 pt	0.4 pt	5060	-513	483
Haut-Valais	1.9%	-0.1 pt	0.0 pt	741	-44	7
Valais Central	4.3%	-0.6 pt	0.5 pt	2336	-295	316
Bas-Valais	4.4%	-0.4 pt	0.4 pt	1983	-174	160
RAV Oberwallis	1.9%	-0.1 pt	0.0 pt	742	-44	1
ORP Sierre	4.5%	-0.2 pt	0.8 pt	916	-46	164
ORP Sion	4.3%	-0.7 pt	0.5 pt	1421	-249	152
ORP Martigny	4.4%	-0.5 pt	0.6 pt	1104	-129	139
ORP Monthey-St.-Maurice	4.4%	-0.2 pt	0.2 pt	874	-46	28

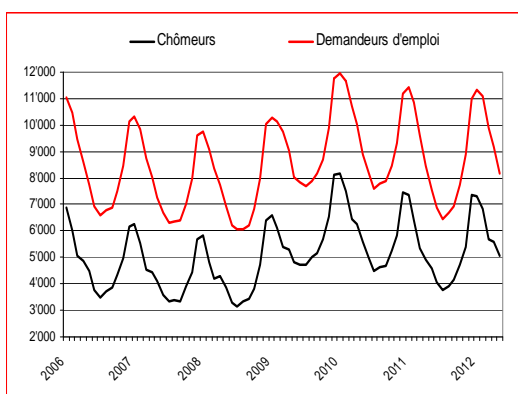
1. Chômage selon les régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Mai 2012	var. mens.	var. ann.	Mai 2012	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	3.9%	-0.3 pt	0.2 pt	751	-72	41
25-49 ans	3.6%	-0.4 pt	0.4 pt	3125	-323	339
50 ans et plus	3.7%	-0.4 pt	0.3 pt	1184	-118	103
Femmes	4.3%	-0.1 pt	0.2 pt	2488	-57	95
Hommes	3.3%	-0.5 pt	0.5 pt	2572	-456	388
Suisses	2.2%	-0.2 pt	0.0 pt	2471	-124	77
Etrangers	9.4%	-1.4 pt	1.5 pt	2589	-389	406

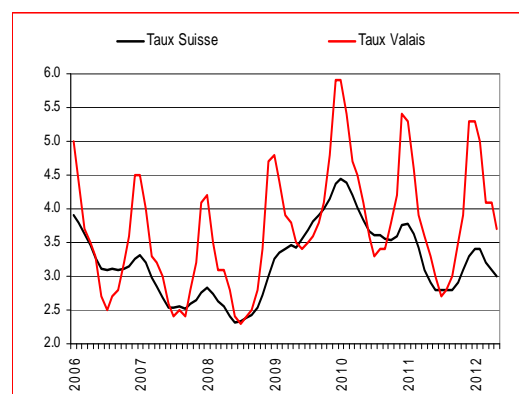
2. Profil des chômeurs

	Mai 2012	var. mens.	var. ann.
Professions saisonnières			
Construction ¹	631	-332	223
Hôtellerie, restauration et nettoyage ²	1524	61	94
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	164	-170	27
Professions non saisonnières			
Industrie ³	549	-25	91
Professions commerciales et de la vente	518	-2	-18
Transports et activités techniques ⁴	379	-42	60
Information et communication ⁵	150	-2	5
Activités spécialisées, scientifiques et financières ⁶	207	5	21
Activités de service administratif et de soutien ⁷	497	0	4
Santé humaine et action sociale ⁸	303	1	9
Professions artistiques	30	1	4
Autres professions ⁹	108	-8	-37

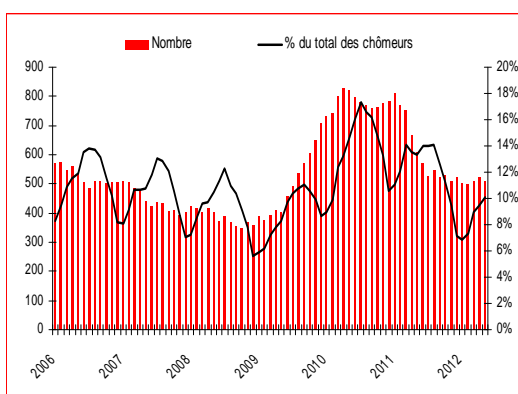
3. Chômage selon les groupes de professions



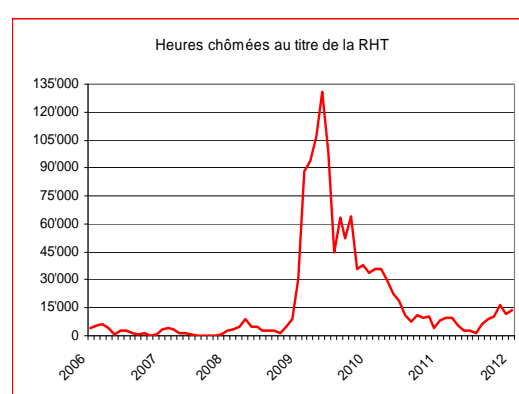
4. Evolution du chômage en Valais



5. Evolution du chômage Valais-Suisse



6. Chômeurs de longue durée¹⁰



7. Evolution de la RHT¹¹

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur www.vs.ch/sict > Informations > Publications

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 11 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.